

Informations de base	
2022/2804(DEA) DEA - Procédure d'acte délégué Prolongation de l'exemption, liée à la capacité de survie élevée, à l'obligation de débarquement pour les praires (Venus spp.), les coquilles Saint-Jacques (Pecten jacobaeus) et les palourdes (Venerupis spp.) en Méditerranée occidentale Complétant 2018/0050(COD) Subject 3.15.04 Gestion des pêches, pêcheries, lieux de pêche Zone géographique Mer méditerranée région	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	PECH Pêche		

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
16/08/2022	Publication du document de base non-législatif	C(2022)05700	
22/08/2022	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 2 mois		
14/09/2022	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
04/11/2022	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2022/2804(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
Modifications et abrogations	Complétant 2018/0050(COD)
État de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission	PECH/9/09965

Portail de documentation

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	C(2022)05700	16/08/2022	